



Apport des titres de la SAS 2J PNEUS au profit de la SAS R&L ASSOCIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS



Monsieur,

Vous m'avez désigné en qualité de commissaire aux apports pour apprécier la valeur des titres de la SAS 2J PNEUS détenus par Monsieur Julien RAFFIN et Joseph LECONTE ; ces derniers étant apportés au profit de la SAS R&L ASSOCIES.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prendra fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. Contexte de l'opération

La SAS 2J PNEUS a été créée le 1er décembre 2019 et a pour principales activités :

- Le négoce et la vente de pneumatiques, la mécanique automobile, l'entretien et la réparation de matériels et outillages professionnels mécaniques neuf et d'occasion ;
- Le montage, dépannage, équilibrage de pneumatiques neufs ou usagés et accessoirement les travaux d'entretien périodique sur véhicules légers ou poids lourds ;
- La participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes.

La société dispose d'un capital de 10 000 EUROS divisé en 1 000 actions de 10 € de valeur nominale.

Le capital est détenu de la manière suivante :

- 500 actions sont détenues par M. Joseph LECONTE, directeur général, depuis la constitution de la société ;
- 500 actions sont détenues par M. Julien RAFFIN, président, depuis la constitution de la société.

Le siège de son activité se trouve au sis 384 Chemin des Bruyères 69650 QUINCIEUX (Rhône).
SIREN : 879 634 368 RCS LYON

La situation établie au 28 février 2023 fait apparaître un résultat de 251 032 Euros, tandis que le résultat au 31 août 2022, date de clôture de l'exercice social, est de 314 674 Euros.
Au 28 février 2023, la trésorerie de la société s'élève à 57 982 Euros contre 154 147 Euros au 31 août 2022, pour un chiffre d'affaires facturé de 980 369 Euros au 28 février 2023 contre 1 499 267 Euros au 31 août 2022.

1.2. Présentation des parties en présence

Apporteurs :

Monsieur Joseph LECONTE,

Actionnaire de la société SAS 2J PNEUS à hauteur de 500 actions,
Domicilié Le Petit Monferrand – 945 Route d’Ars 01600 STE EUPHEMIE (Ain)

Monsieur Julien RAFFIN,

Actionnaire de la société SAS 2J PNEUS à hauteur de 500 actions,
Domicilié 384 Chemin des Bruyères 69650 QUINCIEUX (Rhône)

Bénéficiaire :

La Société R&L ASSOCIES, SASU en cours d’immatriculation au RCS de Lyon
Siège social : 21 Rue du Périgord 69330 MEYZIEU (Rhône)

Ayant pour objet des activités de société Holding, animatrice, la prestation de tous services, acquisition de tous droits sociaux dans toute entreprise ainsi que l’exercice de tous mandats sociaux.

1.3. Description de l’opération

L’opération consiste en l’apport par Messieurs Joseph LECONTE et Julien RAFFIN de 1 000 actions de valeur nominale 10 € détenues dans la société SAS 2J PNEUS au profit de la société R&L ASSOCIES. Cet apport en nature est rémunéré par la création de 1 300 000 actions de valeur nominale 1 €.

1.4. Caractéristiques essentielles de l’apport

Les éléments apportés par Messieurs Joseph LECONTE et Julien RAFFIN, décrits ci-avant en partie 1.1 et annexe comprennent :

1 300 000 actions créées par apport en nature de 1 000 actions de la société 2J PNEUS soit 100 % de son capital:

- 500 actions appartenant à M. Joseph LECONTE en pleine propriété	650 000 €
- 500 actions appartenant à M. Julien RAFFIN en pleine propriété	650 000 €

L’ensemble apporté étant évalué à la somme de1 300 000 €

1.5. Rémunération des apports

L’apport en nature qui précède, d’une valeur nette globale de 1 300 000 € est consenti et accepté en contrepartie de la rémunération suivante :

En contrepartie de son apport, Messieurs Joseph LECONTE et Julien RAFFIN se voient attribuer chacun SIX CENT CINQUANTE MILLE actions de valeur nominale un (1) euro, soit un total de UN MILLION TROIS CENT MILLE actions créées. Ces 1 300 000 actions correspondent à 100 % du capital de la société SASU 2J PNEUS.

1.6. Avantages particuliers

Néant

2. Diligences et appréciations de la valeur des apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

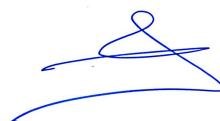
J'ai notamment :

- Pris connaissance de l'identité de la société apporteuse et du fait que celle-ci a une activité réelle.
- Examiné les approches et hypothèses d'évaluations retenues et mise en œuvre par les parties et les conseils de Messieurs Joseph LECONTE et Julien RAFFIN, ayant servi de base à l'évaluation puis validé par eux-mêmes.

3. Conclusion

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 1 300 000 euros n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à 50 % du capital de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Gières,
Le 20 juin 2023



Guillaume MALLASSI
Commissaire aux comptes
Commissaire aux apports